LE CONTENU POLITIQUE DE LA CORRESPONDANCE DE PASQUALE PAOLI : PASQUALE PAOLI, LA NATION CORSE ET L'ETAT FRANCAIS

(d'après les échanges de correspondance avec Choiseul 1765-1768)

par Jean-Baptiste Marchini

L'exercice qui nous occupe vise à présenter, à partir des lettres échangées par Paoli et Choiseul entre 1765 et 1768, une page d'histoire de la Corse durant son indépendance. Ceci au travers de l'exploitation d'une documentation réduite mais caractéristique des états d'aine de deux hommes politiques importants, soucieux de défendre au mieux les intérêts de leur patrie.

Les documents étudiés se trouvent dans un numéro du Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, publié en 1886.

Il s'agit de 46 lettres, 27 ont été rédigées par Paoli et 19 par Choiseul, mais il semble toutefois utile de signaler qu'en quelques occasions un troisième interlocuteur se voit contacter, soit par Paoli soit par Choiseul : il s'agit de Matteo Buttafoco, émissaire corse et officier du roi de France.

Afin d'exploiter au mieux ces documents nous avons privilégié les aspects quantitatifs de l'information, en comptabilisant des types de sujets préalablement définis. Cette démarche permet d'appréhender les données avec à la fois une grande précision et une certaine souplesse, grâce à leur "réduction" en rubriques, elles-mêmes divisées en sections. D'autre part, afin d'atténuer le handicap d' à l'impossibilité d'adapter à toutes les lettres, une même trame de traitement, il a été nécessaire d'établir deux trames facilement comparables du fait de nombreux points communs.

En guise de préambule, il paraît nécessaire de définir les rythmes de cette correspondance. La période de plus forte activité se situe entre avril, mai et juin, tandis que les années les plus chargées, 1766 et 1767 (avec 15 et 13 lettres) se placent au cœur de la période des échanges épistolaires. D'un point de vue plus général, notons qu'en 1765, 1766, et 1767, c'est Paoli qui écrit le plus, tandis qu'en 1768 Choiseul l'égale alors qu'apparaît Buttafoco dans là correspondance des deux hommes d'Etat.

Ces précisions ayant été apportées, passons maintenant à ce qui constitue l'intérêt principal de l'exercice. L'approche et le traitement les informations inspirent le plan suivant.

Dans une première partie Pasquale Paoli et la nation Corse seront l'objet d'un intérêt soutenu. La deuxième partie s'arrêtera sur Choiseul et l'Etat français, tandis que pour terminer, nous nous interrogerons sur l'efficacité li.1 dialogue instauré entre la France et la Corse ; ne s'est-il pas agi, tout simplement, d'un dialogue de sourds ?

I - PAOLI ET LA NATION CORSE

Ne tenant pas compte des divers éléments de cohésion de la nation : la race, la langue, l'affinité religieuse, la géographie, les intérêts économiques, les nécessites militaires, simplifions le problème et considérons comme Renan qu' "une nation est une âme, un principe spirituel... l'aboutis serrent d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements."

Afin de poser définitivement l'analyse, il semble nécessaire d'ajouter que nous sommes confrontés à 103 apparitions de sujets (30 en 1765, 30 en 1766, 19 en 1767 et 14 en 1768) en 45 types de sujets.

A travers l'analyse de l'intensité d'apparition des types de sujets, s'affirme la prédominance de deux d'entre eux, présentant une caractéristique identique, puisqu'ils préoccupent Paoli durant les 4 années que dure sa correspondance avec Choiseul. Tous deux sont issus de la rubrique consacrée aux manœuvres diplomatiques. L'un se situant dans la section intitulée "autour des traités" émet des restrictions dans le cas d'un accord avec Gênes, il intervient à deux reprises. L'autre, placé dans la section évoquant les "rapports avec la France" intervient à 18 reprises, il s'agit des remerciements au roi de France pour son rôle

d'intermédiaire et de l'affirmation de la confiance que lui porte Paoli. D'autres sujets détiennent également une importance non négligeable.

Ainsi, avec 10 types de sujets, nous nous trouvons en présence de plus de la moitié des apparitions de sujets (54), dont 45 qui montrent l'importance des "manœuvres diplomatiques". Indépendamment du côté quantitatif de cette information, il semble utile de s'arrêter sur son côté qualitatif.

En 30 occasions les rapports avec la France sont évoqués ; ils nous montrent un Paoli très conciliant bien que ferme sur certaines propositions. Toutefois, l'évocation du besoin d'un protecteur pour la Corse et l'affirmation de sa fidélité au roi de France méritent d'être soulignées. Intéressons-nous maintenant à l'attitude de Choiseul.

II - CHOISEUL ET L'ÉTAT FRANÇAIS

On peut dire de l'Etat qu'il représente une manière d'être de la nation ; il est construit par les sociétés à titre d'explication et de justification du fait social qu'est le pouvoir politique. Ceci posé devrait nous permettre de montrer que Choiseul, dans ses échanges épistolaires avec Paoli, utilise un langage différent.

L'étude de sa correspondance a permis de déterminer 43 types de sujets (pour 70 apparitions de sujets). Aussi, l'analyse de l'intensité d'apparition des sortes de sujets permet de constater, qu'à la différence des lettres rédigées par Paoli, aucun type de sujet ne se maintient en permanence. De même le total d'apparitions, par catégorie de sujets, le plus important ne s'élève qu'à 5.

Il affecte 2 sortes de sujets exprimés dans la rubrique consacrée à la "position de la France par rapport à la Corse", l'un présente : l'annonce de la volonté du roi de trouver une solution pacifique en Corse ainsi que sa volonté d'impartialité, il survient en 1765 et 1766. L'autre, dont on note l'apparition durant ces mêmes années s'attache aux conditions de l'arrivée et de l'installation des troupes françaises en Corse. Une rapide approche de l'importance des divers types de sujets montre que 11 d'entre eux englobent avec 37 apparitions plus de la moitié du corpus étudié. La majorité de ces sujets se placent dans la rubrique consacrée à la "position de la France par rapport à la Corse" et montre une France arbitre de la situation entre Gênes et la Corse, mais également soucieuse de se-faire respecter. Deux autres sujets importants prennent place dans le cadre des manœuvres diplomatiques, et, plus précisément, concernent les rapports avec Gênes. Ils présentent certaines anomalies en évoquant à la fois un traité franco-gênois et la crainte d'une manœuvre de Gênes pour doubler la France.

Ainsi, une constatation s'impose Choiseul se présente en arbitre impartial, mais contradictoirement, il exprime avec force la volonté française de se faire respecter, signe de la conscience d'être une puissance supérieure susceptible de régler les problèmes de la Corse d'une manière autre que l'accord pacifique signé entre Gênes et la Corse.

III - UN DIALOGUE DE SOURDS

Au travers de l'étude des principales préoccupations de Paoli et de Choiseul dans leurs échanges de correspondances, des motivations différentes semblent, en quelque sorte, se dessiner. Le premier admettrait un accord avec

Gènes à partir des conditions émises lors de la consulte de Casinca en 1761, en y ajoutant certaines concessions ; de mime, il se montre conscient de la nécessité, pour la Corse, de se trouver sous la protection d'une grande puissance tout en conservant ses structures établies depuis 1755.

Le seconds qui représente la France, apparaît comme un arbitre maître d'un jeu dont il adapte les règles à sa convenance. En effet, il clame son impartialité dans les tractations entre la Corse et Gènes, mais se montre désireux de faire respecter ses troupes et ses ressortissants en Corse en utilisant des arguments proches du chantage (menaces de l'envoi de troupes, conseils pour rechercher des meurtriers).

D'autre part, un type de sujets peut intriguer, quant à ses sous-entendus ; il s'agit de la proposition française faite à Paoli (ou à son frère) d'accepter la propriété du régiment royal-Corse. Mais le problème, sans doute, le plus caractéristique semble celui de la revendication par la France de deux garnisons et du Cap Corse en cas d'obtention d'un accord. Pour Choiseul, il s'agit là d'un dû après le service rendu à la Corse, pour Paoli cette proposition est inacceptable car probable cause de guerre, de plus elle annulerait les efforts fournis par les Corses depuis 1755 dans leur lutte peur l'indépendance.

Malgré tout, Paoli se montre conciliant en admettant la possibilité pour la France d'obtenir la garde militaire de Bastia et San Fiorenzo tout en profitant de tous les avantages matériels dont elle aurait besoin en Corse dans le cadre de son commerce.

D'un autre coté, il est intéressant de noter que durant tout le temps des tractations, Choiseul pousse la Corse à suivre les directives françaises, mais l'épilogue signé entre la France et Gênes le 15 mai 1768 à Versailles Éclaircit définitivement la situation, révélant le vrai visage de la France qui, semble-t-il, a joué un double jeu.

A travers l'étude de ces correspondances nous avons pu montrer comment exploiter un certain type de documents en en qualifiant le contenu. Les résultats obtenus semblent mériter un approfondissement de cette méthodologie en l'élargissant à un corpus plus important et en affinant la problématique. D'un point de vue plus spécifiquement historique, l'approche de ce dialogue incite à voir un Paoli très dépendant des conditions géopolitiques dans lesquelles s'inscrit profondément l'histoire de la Corse.

Au demeurant, une question se pose : pourquoi la France a-t-elle réussi, sans que d'autres puissances aussi intéressées ne réagissent ?

Doit-on avancer qu'elle a profité d'un vide lors du renversement majeur constitué par la substitution de l'Atlantique à la Méditerranée comme centre des échanges ?

Lorsque la Méditerranée devient dépendante, victime de l'échange inégal, l'Atlantique et les Amériques occupent les énergies de la première puissance de l'époque, l'Angleterre, et la France, perdante sur le front américain, profite d'un vide en Méditerranée pour asseoir sa dimension territoriale et devenir un interlocuteur méditerranéen. Nous trouvons confirmation de cette hypothèse dans un texte de Lebègue de Villiers, secrétaire du comte Turpin, commandant Franilais de Bastia en 1768-69, un moment chargé d'écrire l'histoire de la Corse. Il s'exprime ainsi dans use de ses notes : "Il y avait malheureusement pour eux (les Corses) un Choiseul dans le ministère de Versailles. Il fit entendre au Conseil qu'il serait aisé d'obtenir de la République de Gènes la cession d'une Isle qui ne lui était qu'onéreuse et qu'elle était obligée d'abandonner de fait ; il la représenta comme une des meilleures acquisitions Qu'on put faire, comme une colonie fertile, excellente. Comme très propre à dédommager une partie des autres, surtout au Canada, puisque aux pelleteries près, on pouvait y retrouver tout ce qui venait de ce pais, principalement des bois de construction et des munitions de différentes espèces peur la marine, que la conservation n'en serait pas difficile vue la proximité, qu'en un mot, ce projet aurait le double avantage et de se ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditerranée et de rater à la Grande-Bretagne qui prétendait y songer."